

Paris, le 24 mai 2022

**Lettre d'information aux porteurs de parts du Fonds « MAM HEALTHCARE GROWTH FUND »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement « **MAM HEALTHCARE GROWTH FUND** » et nous vous remercions de votre confiance.

**Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

Dans une optique de rationalisation de notre gamme d'OPC et afin de permettre à l'investisseur de bénéficier d'un univers d'investissement ISR, nous souhaitons vous informer de notre décision de procéder à la fusion/absorption du FCP « **MAM HEALTHCARE GROWTH FUND** » (« OPCVM absorbé ») par le FCP « **MAM SUSTAIN USA** » (« OPCVM absorbant »), également classé « Actions internationales » et géré par notre équipe de gestion spécialiste du marché américain.

Le profil de rendement/risque a vocation à évoluer de manière peu significative. Le SRRI reste inchangé et le profil de risque de la gestion actuellement menée demeure assez similaire. Le cœur d'investissement du portefeuille, à savoir les actions américaines reste identique, cependant l'investissement ne se limitera plus seulement aux secteur de la santé mais à l'ensemble des actions US de tous secteurs .

**Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

L'opération de fusion a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 24 mai 2022 et se réalisera le 06 juillet 2022 sur la valeur liquidative du 05 juillet 2022.

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 30/06/2022 à 12h00**

# M E E S C H A E R T

Asset Management

**jusqu'au 06/07/2022, date de l'opération de fusion. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 30/06/2022.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Pour votre information, vous trouverez en annexe la concordance des parts échangées ainsi qu'un exemple de calcul de la parité.

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque	:	OUI
Augmentation du profil de rendement/risque	:	NON
Augmentation des frais	:	NON
Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque	:	Non significatif 1



## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux immédiats au regard de la neutralité fiscale en cas de fusion. Cependant la situation fiscale des porteurs de l'OPVM Absorbé est susceptible d'évoluer à la suite de l'opération de fusion, en cas de rachat et/ou de conversion, en fonction de leur pays de résidence, de leur domicile ou de leur nationalité. Vous trouverez de plus amples informations en annexe de la présente lettre. Les porteurs de l'OPVM Absorbé sont invités à contacter leur conseiller fiscal habituel pour prendre connaissance des conséquences de la fusion sur leur situation fiscale.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?

	Avant MAM HEALTH GROWTH FUND	Après MAM SUSTAIN USA
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion</b>	L'OPCVM absorbé a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur MSCI World Healthcare Net Total Return Index.	MAM SUSTAIN USA a pour objectif de gestion d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions d'entreprises des Etats Unis, sélectionnées selon des critères éthiques et de développement durable en mettant en œuvre une stratégie ISR.
<b>Indicateur de référence</b>	MSCI World Healthcare Net Total Return USD Index ( dividendes réinvestis)	S&P 500 Net Total Return Index ( dividendes réinvestis)
<b>Changement de méthode de sélection des titres</b>	<p>La stratégie mise en place permet d'investir dans des sociétés cotées du secteur de la santé qui visent à mettre sur le marché des produits ou services innovants. Le Fonds n'investit que dans des sociétés proches du stade de commercialisation. Cette focalisation vise à capter des rendements spécifiques à l'innovation en santé et non corrélés à l'activité économique.</p> <p>Une sélection attentive et rigoureuse de chaque titre individuel génère la plus grande part de la performance de long terme, tout en maximisant les avantages d'un portefeuille sélectionnant des entreprises dans le secteur de la santé. Le Fonds investira entre 70% et 100% de l'actif net en actions américaines du secteur de la</p>	<p>La stratégie d'investissement de MAM Sustain USA repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class », et s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés.</p> <p>Au moins 75% du Fonds est investi dans des entreprises à larges capitalisations, contenues dans l'indice S&amp;P 500.</p>

# M E E S C H A E R T

Asset Management

	santé. Le processus d'investissement du Fonds pour chaque titre s'appuie sur une analyse et une due diligence fondamentales ainsi que sur l'identification d'un catalyseur qui peut permettre de créer de la valeur. Les gestionnaires du Fonds s'appuient sur une multitude de sources – notamment leurs réseaux industriels, des données exclusives et la consultation d'experts.	
<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion</b>	Non	Oui Le Fonds s'appuie sur la recherche ESG approfondie de Sustainalytics pour sélectionner des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

	Avant MAM HEALTH GROWTH FUND	Après MAM SUSTAIN USA	
<b>Modification du profil de rendement/risque</b>			
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>	<p>Actions du secteur de la sante américaine : 70%- 100%</p> <p>Petites et moyennes capitalisations &gt; a 200 Millions de \$</p>	<p>Le portefeuille investit au moins à 75% de son actif net en actions américaines de tous secteurs contenus dans l'indice S&amp;P 500.</p> <p>Le fonds investira sur des moyennes et grandes capitalisations (capitalisations boursières au-delà de 2 milliards d'USD).</p>	<p>—</p> <p>—</p>

# M E E S C H A E R T

Asset Management

	Avant MAM HEALTH GROWTH FUND	Après MAM SUSTAIN USA	
<b>Frais</b>			
<b>Frais courants (AU 31/12/2021)</b>	Part C : 3.51% TTC Part E : 3.36% TTC Part I : 2.52% TTC Part F : 2 .44% TTC	Part C : 2.76% TTC Part E : 2.60% TTC Part I : 1.76% TTC Part F : 1.68% TTC	
<b>Commission de surperformance</b>	15 % TTC maximum de la surperformance au-delà de l'indice de référence	10 % TTC maximum de la surperformance au-delà de l'indice de référence.	 *

\*Le changement d'indice peut engendrer une hausse des commissions prélevées, non mesurable a priori.

	Avant MAM HEALTH GROWTH FUND	Après MAM SUSTAIN USA
<b>Informations pratiques</b>		
<b>ISIN</b>	FR0013536240 (part C Euros) FR0013536265 (part E USD) FR0013536273 (part I Euros) FR0013536281 (part F USD)	FR0013333549 (part C Euros) FR0013333531 (part E USD) FR0013333523 (part I Euros) FR0013333515 (part F USD)

## Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP **MAM HEALTHCARE GROWTH FUND** à tout moment le fonds ne prélevant pas de commissions de rachat.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.



# MEESCHAERT

Asset Management

Le prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur relative à l'OPCVM Absorbant ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

**Meeschaert Asset Management –Tour Maine Montparnasse**  
33, avenue du Maine  
75775 Paris Cedex 15

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dan SAYAG  
Directeur Général

# M E E S C H A E R T

Asset Management

## Annexe : informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des parts de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion selon la table de concordance suivante :

MAM HEALTHCARE GROWTH FUND	MAM SUSTAIN USA
FR0013536240 (part C Euros)	FR0013333549 (part C Euros)
FR0013536265 (part E USD)	FR0013333531 (part E USD)
FR0013536273 (part I Euros)	FR0013333523 (part I Euros)
FR0013536281 (part F USD)	FR0013333515 (part F USD)

Les porteurs de parts – personnes physiques – bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange.

La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts de l'OPCVM absorbé. En cas d'échange avec soulte, le régime de sursis d'imposition ne s'appliquera que si la soulte reçue n'excède pas 10% de la valeur liquidative des titres reçus.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes :

Les porteurs de parts – personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – de l'OPCVM absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du C.G.I (Code Général des Impôts) et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A 1<sup>er</sup> du C.G.I.



# MEESCHAERT

Asset Management

## INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA PARITE D'ÉCHANGE

Valeur d'échange : A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du FCP MAM SUSTAIN USA en échange des parts de votre ancien FCP MAM HEALTHCARE GROWTH FUND, calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

A titre d'exemple, les valeurs liquidatives des parts C des deux FCP ont été évaluées sur les derniers actifs au 31/03/2022 :

### MAM HEALTHCARE GROWTH FUND PART C

Actif net (K€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
18 116k€	775 628.191	23.35

### MAM SUSTAIN USA PART C

Actif net (K€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
66 892k€	2 133 189.103	31.35

A titre illustratif, si l'opération avait eu lieu le 31/03/2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM absorbant) aurait été de 0.74481.

Les porteurs de l'OPCVM absorbé auraient donc reçu 0.744 parts de l'OPCVM absorbant pour une part de l'OPCVM absorbé ainsi qu'une soulte de 0.0256 €.

Le nombre de parts attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle calculée au 28/06/2022.

Le calcul de la parité d'échange définitive sera établi en dix-millièmes de parts, sous le contrôle des commissaires aux comptes de ces FCP.

Au terme de cette opération le FCP absorbé MAM HEALTHCARE GROWTH FUND sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant MAM SUSTAIN USA sera augmenté en conséquence.

De fait, les parts créées par le FCP absorbant MAM HEALTHCARE GROWTH FUND seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs de part du FCP absorbé en fonction de la parité d'échange, selon la parité définie ci-dessus à titre indicatif, plus éventuellement une soulte en espèces représentant la valeur de la fraction de la part formant rompus.

## Evolution du profil de risque et comparaison des performances passées

Les performances sont exprimées en pourcentage nette de frais. ( PART C)

